



FR

CONSEIL DE DIRECTION
107^{ème} session
Rome, 27-29 mai 2026

UNIDROIT 2026
C.D. (107) 18
Original: anglais
avril 2026

Point n° 10 de l'ordre du jour: État de mise en œuvre et stratégie de promotion des instruments d'UNIDROIT

d) Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt et Guide pour l'incorporation

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur la stratégie de mise en œuvre et les activités de promotion de la Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note de la mise à jour</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programmes de travail 2020-2022 et 2023-2025</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Élevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<u>UNIDROIT 2024 – C.D. (103) 9.2</u> ; <u>UNIDROIT 2024 – C.D. (103) 30</u> ; <u>UNIDROIT 2025 – C.D. (105) 22</u> ; <u>UNIDROIT 2025 – C.D. (105) 32</u>

I. INTRODUCTION

1. Le projet conjoint UNIDROIT-CNUDCI pour l'élaboration d'une Loi type sur les récépissés d'entrepôt a été inclus comme projet hautement prioritaire dans le Programme de travail 2020-2022 par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT lors de sa 79^{ème} session en décembre 2020 ([UNIDROIT 2021 – A.G. \(79\) 10](#)). La Commission de la CNUDCI a approuvé l'inclusion du projet lors de sa 53^{ème} session en septembre 2020 ([UN Doc. A/75/17](#)).

2. La Loi type UNIDROIT-CNUDCI- sur les récépissés d'entrepôt (la Loi type) aide les États à mettre en place un cadre juridique moderne pour les récépissés d'entrepôt négociables électroniques et sur support papier, favorisant ainsi l'efficacité des marchés des récépissés d'entrepôt et le financement agricole. Elle fournit des règles claires sur les aspects de droit privé des systèmes de récépissés d'entrepôt et s'accompagne d'un Guide pour l'incorporation, proposant des commentaires article par article et des conseils pratiques pour la rédaction de règles de mise en œuvre afin d'assurer leur application effective au niveau national.

3. En étroite collaboration avec le Secrétariat de la CNUDCI, un Groupe de travail d'UNIDROIT a préparé un projet de Loi type entre décembre 2020 et avril 2023. Ce projet a ensuite fait l'objet de

négociations intergouvernementales au sein du Groupe de travail I de la CNUDCI entre 2023 et 2024. La Loi type et son Guide pour l'incorporation ont été officiellement approuvés par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 103^{ème} session en mai 2024 ([UNIDROIT 2024 – C.D. \(103\) 30](#)) et par la Commission de la CNUDCI lors de sa 57^{ème} session en juin-juillet 2024 ([UN Doc. A/79/17](#)).

4. Le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa 47^{ème} séance plénière, a adopté une Résolution exprimant sa satisfaction à l'égard de la Loi type. La Résolution recommandait en outre *"à tous les États de tenir compte de la Loi type lorsqu'ils modifieront leur législation sur les récépissés d'entrepôt ou en adopteront une, et invite les États qui auront utilisé la Loi type à en informer la Commission"* ([Résolution AGNU A/RES/79/118](#)).

5. La Loi type a été officiellement lancée le 23 mai 2025 lors d'un événement parallèle à la 105^{ème} session du Conseil de Direction. Cet événement, organisé conjointement avec la CNUDCI et intitulé *"UNIDROIT's Contribution to Private Law and Agricultural Development – Focus on Warehouse Receipts and Contract Farming"*, s'est déroulé au siège d'UNIDROIT à Rome. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et Mme Anna Joubin-Bret, Secrétaire de la CNUDCI, suivies par une table ronde présidée par Mme Philine Wehling, Fonctionnaire d'UNIDROIT, qui a mis en évidence le potentiel de transformation de la Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt dans les domaines de la finance, du commerce et de la sécurité alimentaire.

II. STRATÉGIE DE PROMOTION ET DE MISE EN ŒUVRE

6. Depuis le lancement de la Loi type sur les récépissés d'entrepôt, UNIDROIT a collaboré étroitement avec le Secrétariat de la CNUDCI, les organisations partenaires, d'anciens membres du Groupe de travail sur la Loi type et d'autres experts afin de faire progresser la promotion et la mise en œuvre de cet instrument.

7. L'objectif stratégique du Secrétariat est d'accroître la visibilité de la Loi type, d'en promouvoir l'adoption et d'en faire une référence en matière de bonnes pratiques dans la législation relative aux récépissés d'entrepôt. Pour y parvenir, sa stratégie de promotion et de mise en œuvre s'articule autour de quatre volets interdépendants, englobant à la fois des actions prioritaires et des objectifs à plus long terme:

- i) **Sensibilisation et renforcement des capacités** – Sensibiliser et favoriser la compréhension de la Loi type auprès des gouvernements, des acteurs du secteur, des praticiens du droit et d'autres parties prenantes;
- ii) **promotion régionale et sensibilisation** – Cibler les régions où la législation relative aux récépissés d'entrepôt est peu développée ou en cours de réforme, en particulier dans le contexte d'économies agricoles axées sur les petits exploitants et les PME, ainsi que dans le cadre d'initiatives de numérisation;
- iii) **mise en œuvre législative nationale** – Aider les États à adopter et à intégrer la Loi type dans leur législation et leurs cadres réglementaires nationaux;
- iv) **accessibilité et ressources documentaires** – Faciliter l'accès mondial à la Loi type grâce à des traductions, des ressources en ligne et des conseils pratiques.

A. Volet I – Sensibilisation et renforcement des capacités

8. Le Secrétariat s'appuie sur des programmes de renforcement des capacités, des conférences et des événements similaires pour accroître la visibilité de la Loi type et promouvoir sa prise en compte dans les réformes juridiques et le développement des systèmes de financement du

commerce. Des exemples d'activités menées depuis la 105^{ème} session du Conseil de Direction (20-23 mai 2025) sont présentés ci-dessous.

1. Programmes de renforcement des capacités

9. La Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt a été intégrée dans des programmes récurrents de renforcement des capacités. Elle fait notamment partie du **Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD)**, lancé en 2022 avec le soutien financier du Gouvernement italien¹. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, la Loi type a été présentée et discutée lors de la quatrième édition du PIDD "Africa Plus" (juin-juillet 2025). Au cours du programme PIDD "Africa Plus", Mme Philine Wehling, Fonctionnaire d'UNIDROIT, en collaboration avec M. Luca Castellani, Fonctionnaire de la CNUDCI, a présenté la Loi type, soulignant le potentiel d'un cadre juridique favorable pour améliorer l'accès au financement et aux marchés pour les petits exploitants agricoles et les PME, ses interconnexions avec les bourses de matières premières, les caractéristiques des récépissés d'entrepôt électroniques et les implications pratiques pour le financement du commerce dans le contexte africain (20 juin 2025).

10. Lors de la première édition du PIDD BEPCAC (Balkans, pays du Partenariat oriental, Asie centrale et Caucase) (septembre 2025), Mme Philine Wehling et M. Luca Castellani ont examiné la mise en œuvre de la Loi type avec les professionnels du droit participants, en abordant le rôle des récépissés d'entrepôt négociables dans les opérations garanties et le potentiel des systèmes électroniques pour moderniser le financement par récépissés d'entrepôt.

11. Un autre programme annuel intégrant la Loi type CNUDCI dans son cursus est le **Master en droit des affaires internationales de l'Université Sapienza** de Rome, organisé conjointement avec UNIDROIT et coordonné par le Secrétaire Général depuis 2023. Ce programme fait intervenir des praticiens qualifiés, dont beaucoup d'Amérique latine. Le 10 juillet 2025, Mme Philine Wehling a donné une conférence sur la Loi type, axée sur les récépissés d'entrepôt électroniques, leurs différents modèles et la manière dont les dispositions de la Loi type CNUDCI-UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt peuvent renforcer le commerce, garantir les opérations et améliorer l'accès au financement dans le cadre plus large du financement agricole.

2. Conférences et ateliers

12. Lors de **l'atelier de l'APEC** intitulé "*Secured Finance to Facilitate Sustainable Economic Growth and Improve Food Security*", qui s'est tenu à Tokyo, Japon, du 8 au 10 octobre 2025, une table ronde spécifique a été consacrée à la Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt. Parmi les intervenants figuraient deux anciens membres du Groupe de travail d'UNIDROIT qui avaient élaboré cet instrument, M. Bruce Whittaker (Chercheur principal, Université de Melbourne) et Mme Teresa Rodríguez de las Heras Ballell (Professeure, Université Carlos III de Madrid), ainsi que l'un des observateurs, Mme Elsa Ayala (ancienne Présidente de l'Association mexicaine des entrepôts).

13. La Loi type a également été mise en avant lors d'une table ronde portant sur le financement agricole destiné aux petits exploitants agricoles, organisée dans le cadre de **la conférence *Legal Justice and Development Week 2025 de la Banque mondiale***. La Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, y a participé en ligne le 5 novembre 2025 et Mme Katherine Meighan, Cheffe des services juridiques et de la gouvernance du FIDA, a animé la discussion qui a porté sur les défis et les solutions visant à combler le déficit de financement auquel sont confrontés les petits exploitants agricoles.

¹ Des informations sur le PIDD sont disponibles sur le site: <https://www.unidroit.org/fr/pidd-page-daccueil/>.

14. Lors de la **Semaine juridique de Hong Kong**, qui s'est tenue du 1^{er} au 5 décembre 2025, M. Marek Dubovec, ancien membre du Groupe de travail, a présenté la Loi type lors de la table ronde intitulée "*Digitalization of Trade Finance and Digital Assets*"², en soulignant le cadre neutre quant au support pour les récépissés d'entrepôt électroniques.

B. Volet II – Promotion régionale et sensibilisation

15. La promotion régionale de la Loi type est un élément central des efforts visant à encourager son adoption législative. Le Secrétariat s'est principalement concentré sur **l'Afrique et l'Asie**, en mettant en œuvre des programmes de renforcement des capacités et en organisant des présentations lors de conférences, comme indiqué au volet I (voir par. 9, 10, 12 et 14). De nombreux pays de ces régions ont tout à gagner à mettre en œuvre un cadre juridique inspiré de la Loi type, compte tenu notamment de leurs économies agricoles axées sur les petits exploitants et les PME, ainsi que des initiatives de numérisation en cours.

16. Dans bon nombre de ces pays, l'agriculture reste un pilier de l'économie, contribuant de manière significative à l'emploi, au PIB et aux recettes d'exportation. Le secteur se caractérise par une forte proportion de petits agriculteurs et de PME agricoles, tels que définis par les classifications des Nations Unies, qui se heurtent souvent à des obstacles pour accéder à des crédits abordables en raison de garanties limitées et de coûts d'emprunt élevés. L'absence de cadres juridiques spécifiques pour les prêts garantis par des matières premières limite encore davantage l'accès des petits agriculteurs et des PME à des crédits abordables et leur participation aux marchés. La mise en œuvre d'une législation sur les récépissés d'entrepôt fondée sur la Loi type UNIDROIT-CNUDCI permettrait aux matières premières agricoles stockées de servir de garantie sûre et exécutoire, facilitant ainsi l'accès à des financements abordables.

17. Les initiatives de numérisation en cours et les discussions politiques sur l'introduction de cadres juridiques favorables aux documents électroniques, y compris les récépissés d'entrepôt électroniques, créent une dynamique supplémentaire en faveur de l'adoption de la Loi type UNIDROIT-CNUDCI dans ces régions.

C. Volet III – Mise en œuvre législative nationale

18. Conformément à l'objectif de la Loi type, la stratégie du Secrétariat vise en fin de compte à encourager son adoption et son intégration dans la législation nationale. Conçue comme un instrument neutre sur le plan juridictionnel, la Loi type sert de modèle législatif adaptable à tout contexte national. Elle fournit un cadre neutre quant au support pour les récépissés d'entrepôt électroniques, s'adaptant aux systèmes publics, privés et décentralisés, qui peuvent être formellement intégrés dans les structures réglementaires nationales.

19. Compte tenu de son adoption récente en 2024 et de son lancement officiel en 2025, la mise en œuvre de la Loi type en est encore à ses débuts. Néanmoins, un certain nombre de développements initiaux ont déjà vu le jour. Des gouvernements du Moyen-Orient et d'Asie centrale ont notamment sollicité des conseils sur d'éventuelles réformes juridiques. Dans ce contexte, UNIDROIT et la CNUDCI ont collaboré étroitement avec deux pays, **l'Arabie saoudite** et **l'Ouzbékistan**, afin d'évaluer leur législation existante à la lumière de la Loi type.

20. Le 30 mars 2026, UNIDROIT a reçu une délégation de la nouvelle zone de Pudong à Shanghai (Chine) afin de discuter des cadres juridiques régissant le commerce des marchandises en vrac, en mettant particulièrement l'accent sur la Loi type en tant qu'instrument clé pour soutenir le développement de systèmes de récépissés d'entrepôt sûrs et efficaces. La délégation a présenté le

² L'ordre du jour (en anglais) est disponible à l'adresse suivante: <https://www.legalweek.hk/en>.

profil économique et les priorités législatives de Pudong, exprimant un vif intérêt pour l'utilisation des normes d'UNIDROIT, et les deux parties ont convenu d'étudier les possibilités de collaboration future dans le domaine de la législation relative aux récépissés d'entrepôt.

D. Volet IV – Accessibilité et ressources documentaires

21. Afin de faciliter l'accessibilité et l'adoption à l'échelle mondiale, la Loi type et son Guide pour l'incorporation sont disponibles en six langues: anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe³. La disponibilité de l'instrument dans les langues officielles des Nations Unies favorise sa diffusion dans divers systèmes juridiques et améliore son utilisation par les décideurs politiques, les praticiens et les parties prenantes du monde entier.

22. Des outils destinés aux utilisateurs, notamment la vidéo d'UNIDROIT présentant la Loi type⁴, diffusent les connaissances et sensibilisent les parties prenantes concernées. D'autres initiatives de partage des connaissances sont envisagées, notamment des études de cas et des enseignements tirés des pays ayant incorporé la Loi type, renforçant ainsi sa pertinence pratique.

III. ACTIVITÉS FUTURES (2026–2027)

23. Le Secrétariat continuera à mettre en œuvre la stratégie en quatre volets, en mettant l'accent sur la sensibilisation, la communication et le soutien aux gouvernements sollicitant des conseils en matière de réforme juridique, en étroite collaboration avec ses partenaires. Les membres du Conseil de Direction sont invités à se mettre en relation avec le Secrétariat concernant les activités de promotion et de mise en œuvre présentant un intérêt pour leurs gouvernements ou leurs parties prenantes.

24. De plus, le Livre blanc en cours de préparation par le **Comité chargé de l'axe de travail "Droit privé et agriculture"** dans le cadre du Centenaire d'UNIDROIT en 2026 évaluera les travaux d'UNIDROIT en matière de droit privé et d'agriculture – notamment la Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt – et formulera des recommandations pour les travaux futurs⁵. Le Secrétariat intégrera les recommandations pertinentes dans sa stratégie. Pour davantage d'informations, voir le document C.D. (107) 27 sur les initiatives liées au Centenaire.

IV. ACTION DEMANDÉE

25. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note de la mise à jour concernant la stratégie du Secrétariat de promotion et de mise en œuvre de la Loi type UNIDROIT-CNUDCI sur les récépissés d'entrepôt.*

³ Toutes les versions linguistiques sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.unidroit.org/instruments/wr/uncitral-unidroit-model-law-on-warehouse-receipts-language-versions/>.

⁴ La vidéo d'UNIDROIT présentant la Loi type CNUDCI-UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt est disponible en anglais à l'adresse suivante: <https://www.youtube.com/watch?v=Ar5nr9ZSlus>.

⁵ Pour davantage d'informations sur les travaux du Comité chargé de l'axe de travail "Droit privé et agriculture", consultez le site: <https://www.unidroit.org/fr/centenaire/axe-de-travail-droit-prive-agriculture-2/>.